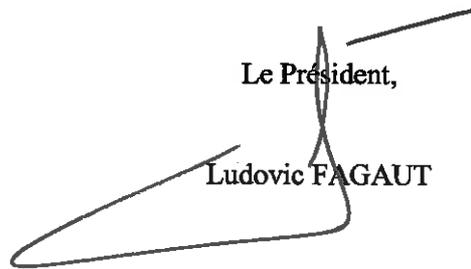


DEPARTEMENT DU DOUBS	Syndicat Mixte du Marais de Saône
ARRONDISSEMENT de BESANÇON	Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 13 février 2018
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Compétence GEMAPI – Installation des nouveaux membres de la CAGB
<i>Délibération n°2</i>	Orientations budgétaires 2018 : Etudes et travaux
<i>Délibération n°3</i>	Orientations budgétaires 2018 : Schéma de valorisation
<i>Délibération n°4</i>	Orientations budgétaires 2018 : Acquisitions Foncières
<i>Délibération n°5</i>	Orientations budgétaires 2018 : Ressources Humaines
<i>Délibération n°6</i>	Orientations budgétaires 2018 : Conventions 2018

Le Président,

Ludovic FAGAUT



ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 février 2018

DELIBERATION n°1
Compétence GÉMAPI
Installation des nouveaux
membres de la CAGB

L'an deux mille dix-huit
le 08 février à 18 heures 30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 15

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Date de la convocation :
16 janvier 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2018.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui assure la compétence GÉMAPI à l'échelle de son territoire et donc, sur le marais de Saône.

Il rappelle les différentes rencontres entre le syndicat du marais de Saône et la CAGB, ainsi que les études juridiques que la CAGB a menées pour orienter ses choix.

M. FAGAUT rappelle que les actions du syndicat du marais étant identifiées comme rentrant dans la compétence GÉMAPI ont aussi des effets pour la préservation de la ressource en eau d'Arcier utilisée pour l'alimentation en eau potable de Besançon dont la CAGB a également récupéré la compétence au 1^{er} janvier 2018.

Il indique que lors du conseil communautaire du 29 janvier 2018, la CAGB a affirmé n'adhérer au syndicat du marais de Saône que pour la compétence GÉMAPI et que dans le cadre du principe de la représentation / substitution, la CAGB a désigné les représentants des collectivités adhérentes au syndicat sur son territoire comme les nouveaux représentants de la CAGB. Lors de ce même conseil communautaire, il a été décidé que la CAGB prélèverait, auprès des communes substituées, la totalité de leur contribution sans distinction des compétences.

M. FAGAUT indique avoir questionné par courrier le Président de la CAGB sur les modalités d'exécution de la compétence GÉMAPI pour 2018 et les prévisions pour 2019, lorsque le syndicat mixte du marais de Saône aura révisé ses statuts pour intégrer définitivement la CAGB et pour être conforme aux principes de modernisation et de simplification voulus par la Loi NOTRe.

Monsieur FAGAUT demande donc au comité syndical l'installation des membres suivants comme représentants de la CAGB :

Collectivité	Nombre de siège	Titulaire	Suppléant
BESANÇON	6	Karima ROCHDI (conseillère déléguée)	Emmanuel DUMONT (conseiller délégué)
		Françoise PRESSE (conseillère déléguée)	Béatrice FALCINELLA (conseillère déléguée)
		Pascal CURIE (conseiller délégué)	
		Sylvie WANLIN (conseillère déléguée)	
		Christophe LIME (adjoint)	Rosa REBRAB (conseillère déléguée)
		Catherine COMTE-DELEUZE (conseillère)	Pascal BONNET (conseiller)
SAÔNE	3	Daniel FABREGUES (adjoint)	Lylian CALVAT (adjoint)
		Claude MENETRIER (conseiller)	□
		Christian PRAOM (conseiller)	Sandrine DOMINGUES (conseillère)
MORRE	2	Jean-Michel CAYUELA (maire)	Daniel CONCHE (conseiller)
		Marie-Thérèse DROMARD (conseillère)	Michel JANNIN (conseiller)
MONTFAUCON	2	Michel CARTERON (conseiller)	Guy LAITHIER (adjoint)
		Stéphanie BOITEUX (conseillère)	
GENNES	1	Edouard EUVRARD (conseiller)	François GUILLAUME (conseiller)
LA VÈZE	1	Noël POIMBOEUF (conseiller)	Adriana DOMERGUE (conseillère)
Syndicat d'Etude et d'Aménagement de Besançon Sud Plateau	1	Daniel ROLET (Président)	Jocelyne BOILLOT

Après en avoir délibéré, le Comité syndical valide à l'unanimité l'installation des représentants de la CAGB comme membres du comité syndical du syndicat du marais de Saône, en substitution des communes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 FEV. 2018



Contrôle de légalité

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°2
Orientations budgétaires
2018
Etudes et travaux

Séance du 13 février 2018

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

L'an deux mille dix-huit
le 08 février à 18 heures 30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Date de la convocation :
16 janvier 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2018.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : 0

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT expose les orientations de la politique budgétaire 2018 telles que détaillées dans le rapport fourni et joint à la convocation.

Concernant les études et les travaux pour l'année 2018, M. FAGAUT rappelle les axes principaux du plan de développement du syndicat.

Concernant les études et travaux, M. FAGAUT propose les orientations budgétaires suivantes pour 2017 :

- Finaliser les opérations d'investissement en cours ;
- Mettre en œuvre la poursuite du plan de gestion 2015/2019 ;
- Assurer la présence de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions projetées ainsi que l'équipement de travail associé.

En tant que Présidente du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, impliqué dans certaines actions menées par le Syndicat, Mme. PRESSE ne prend pas part au vote.

Après avoir débattu, le Comité syndical valide à 14 voix pour, les orientations budgétaires en matière d'études et de travaux pour 2018.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 FEV. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°3
Orientations budgétaires
2018
Schéma de Valorisation

Séance du 13 février 2018

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 15

L'an deux mille dix-huit
le 08 février à 18 heures 30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Date de la convocation :
16 janvier 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2018.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente les orientations à prendre en matière de valorisation du site du marais de Saône, telles qu'elles ont été décrites dans le dossier joint à la convocation.

Les opérations proposées pour 2018 sont :

- La création d'un « chalet du marais » à proximité du parking de l'ENS situé au collège de Saône, pour permettre l'accueil du public et la diffusion d'information par supports numériques ;
- La valorisation des entrées du marais avec la pose de panneaux « calendrier des espèces du marais » pour permettre aux visiteurs d'identifier les espèces animales et végétales observables selon les périodes de visite ;

De plus, dans la continuité des actions menées précédemment, il est proposé de poursuivre :

- Rédaction et diffusion du journal du marais (2 numéros) ;
- Evénementiels 2018 : visites guidées + Fête du marais (dimanche 10/06/18) à diffuser dans les journaux locaux + présence sur différents événements (Diagonale du Doubs, Raid Handifort...).

Après avoir débattu, le Comité syndical valide à l'unanimité, les orientations budgétaires en matière de valorisation pour 2018.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 FEV. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°4
Orientations budgétaires
2018
Acquisitions foncières

Séance du 13 février 2018

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 15

L'an deux mille dix-huit
le 08 février à 18 heures 30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Date de la convocation :
16 janvier 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2018.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT établit un bilan des opérations foncières finalisées au cours de l'année 2017 : 14 parcelles acquises représentant une surface totale de 19ha 59a 97ca pour 50 629.81 €.

En tenant compte des acquisitions à venir, les restes à réaliser 2017 sur l'année 2018 sont de 13 000 €.

Les demandes spontanées étant moins nombreuses, malgré les relances et compte tenu des délais d'aboutissement des procédures, le budget 2018 sera adapté à la baisse.

Le syndicat mettra l'accent sur la possibilité qu'auront les propriétaires de mettre leur parcelle en gestion tout en gardant la maîtrise foncière.

A l'unanimité le Comité syndical valide la poursuite des opérations d'acquisitions foncières et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 FEV. 2018



Contrôle de légalité

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°5
Orientations budgétaires
2018
Ressources humaines

Séance du 13 février 2018

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 15

L'an deux mille dix-huit
le 08 février à 18 heures 30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Date de la convocation :
16 janvier 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2018.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : 0

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT indique que les postes au syndicat du marais de Saône sont dimensionnés comme suit :

- Poste d'ingénieur, Chargé de structure et chargé de mission " Eau " : 100 % ETP - 35 h/sem.
- Poste de technicien, Chargé de mission " Biodiversité " : 80 % EPT - 28 h/sem (à réévaluer si besoin).
- Poste d'adjoint administratif : Secrétariat administratif et comptable : 19 h/sem.
- Poste d'agent technique : CAE - CUI : 24 h/sem à répartir dans les collectivités bénéficiant de ce poste.

Pour les postes en place, M. FAGAUT précise et présente les accords de financement proposés par l'Agence de l'eau :

Postes	Rémunération prévisionnelle + charges 2018	Aide prévisionnelle 2018
Poste d'ingénieur	48 000 €	26 680 €
Poste de technicien	25 000 €	16 820 €
Secrétaire	14 500 €	

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes en place en 2018 et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tous les documents relatifs aux contrats des personnels du syndicat (contrats aidés, service civique), tels qu'ils sont présentés dans le dossier accompagnant la convocation au Comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 FEV. 2018

Contrôle de légalité



Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°6
Orientations budgétaires
2018
Conventions 2018

Séance du 13 février 2018

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 15
Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

L'an deux mille dix-huit
le 08 février à 18 heures 30

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Catherine CUINET, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Date de la convocation :
16 janvier 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au syndicat en février 2018.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Laure DALPHIN, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : 0

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente la liste des conventions à passer avec les différents partenaires :

- Convention annuelle avec la LPO pour l'animation des visites 2018 (5 visites x 300 €),
- Convention annuelle avec FNE25 et la FDC 25 pour l'animation des visites 2018 (5 visites x 300 €),
- Convention pour une participation du SMMS à la Diagonale du Doubs : (500 €).
- Conventions de pâturage avec les propriétaires de chevaux,
- Convention de partenariat avec la FDC25 spécifique à l'appel à projet biodiversité ;
- Convention avec le CBN-ORI pour les études botaniques 2018 liées au plan de gestion (2800 €) ;
- Avenant à la convention avec le CBN-ORI pour une prolongation des partenariats.
- Convention Chalet d'accueil
- Convention Centre de Gestion

En tant que Présidente du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté, impliqué dans certaines actions menées par le Syndicat, Mme. PRESSE ne prend pas part au vote.

A 14 voix pour, le Comité syndical valide la signature des conventions engageant le syndicat ainsi que les demandes d'aides pour les actions éligibles.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme
Le Président,

Reçu le 26 FEV. 2018



Contrôle de légalité

Ludovic FAGAUT